
Pour publication immédiate

Des experts des droits de l'ONU critiquent l'échec du Canada à abolir ses politiques racistes sur les drogues qui affectent les personnes noires et autochtones

TORONTO, 28 août 2017 – Le Réseau juridique canadien VIH/sida a déclaré aujourd'hui que le Gouvernement du Canada doit adopter des mesures immédiates pour mettre en œuvre les recommandations de la plus haute instance onusienne de lutte contre le racisme, qui demande de mettre fin aux politiques punitives sur les drogues affectant de manière disproportionnée les personnes noires et autochtones.

[Dans ses Observations finales concernant l'examen du Canada](#), réalisé les 14 et 15 août 2017, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) exprime de vives préoccupations quant au taux disproportionné d'incarcération de personnes autochtones et noires pour des infractions liées aux drogues au Canada – une violation des obligations du gouvernement en vertu de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*. Le comité expert appelle le Canada à réexaminer ses politiques sur les drogues et à offrir des avenues de rechange à l'incarcération pour les utilisateurs de drogues non violents.

« C'est la première fois qu'un organe de suivi de l'application d'un traité des Nations Unies établit un lien entre la criminalisation des personnes qui consomment des drogues et le racisme, dans ses recommandations à l'intention du Canada », a affirmé Nicholas Caivano, analyste des politiques au Réseau juridique. « Le Canada fait encore la guerre aux personnes qui consomment des drogues, en traitant la consommation de drogues comme un enjeu criminel plutôt qu'une question de santé publique, et en emprisonnant des personnes qui consomment. Le CERD dénonce à juste titre cette violation évidente du traité antiracisme, vu son impact discriminatoire sur les groupes racisés. »

Le Comité exhorte notamment le Canada à mettre en œuvre pleinement les recommandations de 2015 de la Commission de vérité et réconciliation, appelant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à éliminer la surreprésentation des personnes autochtones incarcérées et à modifier le *Code criminel* pour permettre aux juges de délaissier les peines minimales obligatoires – une recommandation [que le Réseau juridique appuie depuis longtemps](#), en particulier dans le contexte de délits liés aux drogues.

Fait important, le Comité demande au Canada de mettre en œuvre des mesures clés de santé et de réduction des méfaits dans toutes les prisons. Or, [dans son mémoire à cet](#)

[organe indépendant](#), le Réseau juridique a présenté des preuves de l'échec du Canada à offrir un accès équitable à des services de santé (comme des programmes de seringues) en prison, où les personnes autochtones et noires sont surreprésentées.

« Les preuves illustrant les bienfaits de santé des programmes de seringues en prison sont écrasantes – mais aucune prison canadienne n'autorise la distribution de matériel d'injection stérile aux détenus, dont plusieurs s'injectent des drogues et recourraient à ce service de santé dans la communauté », a signalé Sandra Ka Hon Chu, directrice de la recherche et du plaidoyer au Réseau juridique. « Ce rapport vient ajouter une voix à celles des nombreux organes internationaux qui réclament que tous les détenus aient accès à des interventions clés de réduction des méfaits, y compris des programmes de seringues, en tant qu'obligation de droits humains incontournable pour le Canada. »

Ces recommandations de l'ONU démontrent que l'emphase continue sur la prohibition des drogues au Canada échoue à atteindre les objectifs de santé et de sécurité publiques énoncés, en plus d'être néfaste pour la santé publique et les droits humains. Le Réseau juridique exhorte le Canada à décriminaliser la possession de toutes les drogues à des fins de consommation personnelle, comme l'ont recommandé l'ONU et l'OMS dans leur [déclaration conjointe du 27 juin 2017](#); à s'engager à examiner des modèles appropriés pour légaliser et réglementer d'autres drogues illégales; et à mettre en œuvre immédiatement des mesures clés de réduction des méfaits comme des programmes de seringues dans les prisons, pendant qu'il travaille à appliquer les recommandations publiées aujourd'hui.

Contexte

Les 14 et 15 août 2017, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a examiné le rapport périodique du Canada concernant son application des dispositions de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, qu'il a ratifiée en 1970. La Convention requiert l'élimination des politiques et des lois susceptibles de créer de la discrimination raciale ou de la perpétuer.

Organe expert composé de 18 membres, le Comité surveille la conformité à la Convention, en évaluant dans quelle mesure chaque État membre remplit ses obligations et en formulant des recommandations de mise en œuvre. Aujourd'hui, le Comité a rendu publiques ses [Observations finales](#) à l'intention du Canada pour l'aider à améliorer sa conformité à la Convention.

Le Réseau juridique canadien VIH/sida avait soumis un [mémoire écrit](#) au Comité, et présenté des exposés lors de l'examen à Genève.

-30-

Contact :

Joshua Terry

Agent des communications et des campagnes, Réseau juridique canadien VIH/sida
416-595-1666 (poste 236)

jterry@aidslaw.ca